

15/08/2011

BMS en ligne

Suite à une alerte de Geneanet me signalant des données susceptibles de m'intéresser, j'ai procédé à des recherches sur le site en ligne des Archives Départementales de l'Oise. Dans un premier temps, j'ai travaillé sur les ancêtres potentiels de Marie BELDAME, mariée à Estienne MOYSI.

Je me suis ensuite intéressé à Estienne MOYSI, pour lequel mes recherches avaient été jusqu'à présent infructueuse. En interrogeant Geneanet, j'ai découvert une concentration de MOYSI à Mouchy-le-Châtel et. Jusqu'à présent, je n'avais regardé qu'à Mouy. J'avais, en effet, lu sur l'acte de mariage d'Estienne MOYSI x Marie BELDAME qu'Estienne était originaire de la paroisse St-Etienne de Mouy. C'était une erreur de lecture : il fallait lire Moucy et non Mouy. Et, le patron de Mouy était St-Léger et non St-Etienne.

Une difficulté est la naissance à quelques jours d'intervalle de deux Estienne MOISY. Lequel était le bon ? En regardant deux actes de mariage relatifs à ces deux Estienne, il est possible de les distinguer : dans l'un des actes, Estienne était fils de Guillaume, et dans l'autre, le nom du père n'est pas indiqué. D'où l'hypothèse que ce second Estienne était fils de Claude. Une recherche sur son tuteur, témoin au mariage, conforte cette hypothèse (il s'agissait du mari d'une soeur de Claude).

J'ai ensuite poursuivi mes recherches sur les MOYSI. J'avais un doute sur l'ascendance de mon ancêtre Marie MOYSI, dont je n'avais pas trouvé l'acte de baptême. En parcourant les BMS de Cauvigny, j'avais vu qu'il y avait seulement comme enfant du couple une Marie Anne. Mais, dans les témoins du mariage de Marie et d'Alexandre PENNETIER, il y avait le parrain de Marie, et c'était aussi le parrain de Marie Anne. D'où l'hypothèse que Marie et Marie Anne ne font qu'une seule personne.

En poursuivant la lecture des BMS de Mouchy, j'ai pu remonter plusieurs générations de MOISY. A noter que la génération la plus ancienne n'apparaissait pas dans les bases Geneanet.

Ce travail m'aura permis de constater une fois de plus qu'il faut être prudent avec les éventuelles homonymies. Un acte n'est pas suffisant pour établir une filiation. Il faut aussi étudier les autres familles. La mise en ligne des registres paroissiaux facilite donc les recherches.